

## Certificat

En date du **11 novembre 2025** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2025/093
Genre de la construction	Construction d'une maison unifamiliale isolée - Lot 3 du PAP "Am Kaandel" à Letihum
Localisation de la construction	Section      Lieu-dit      Parcelle cadastrale
	B de Leithum Am Kaandel 436/1026
	11 Am Kaandel 9970 Leithum Luxembourg
Nom et adresse du permissionnaire	Catherine et Carlo Klein-Renoir 32 Rue de Kreuzerbuch 8370 Hobscheid Luxembourg
Nom et adresse de l'architecte	Monsieur Thomas Zenner 58 Grand-Rue 6630 Wasserbillig Luxembourg
N° de l'autorisation gouvernementale	est inscrit au tableau des architectes exerçant à titre d'indépendant au Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro AP/2722

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa

)

Weiswampach, le

18 NOV. 2025



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.